



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/10/2025

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 9

Nombre de Conseillers représentés : 3

Début de séance : 20h30

Fin de séance : 22H00

DATE DE CONVOCATION  
21/10/2025

AFFICHAGE LE  
05/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 27 octobre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancy-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 21 octobre 2025, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

**Présents :**

Gérard Dèque, Laurent Poncet, Nicolas Métivier, Gaël Marandin, Francis Meuterlos, Samuel Péricy, Estelle Remacle, Bénédicte Lavier, Hervé Lacroix.

**Excusés :** Lucie Rousselet-Jurcevic, Florence Collino, Sandrine Boillot, Thierry Rolland, Vanessa Jeannin, Marlène Benoit.

**Absent :**

**Pouvoirs :** Sandrine Boillot à Hervé Lacroix, Thierry Rolland à Francis Meuterlos, Marlène Benoît à Laurent Poncet

**Secrétaire :** Samuel Péricy

### TARIFS SECOURS SUR PISTES / SKI ALPIN

M. le Maire présente les tarifs des secours sur pistes de ski alpin pour la saison 2025-2026 :

Évacuation sur pistes

**60 € pour le « front de neige » et accompagnement (télésiège ou motoneige) :**

➤ Commune de METABIEF :

Secteur METABIEF :

Surface délimitée par la gare du Téléski de la Berche, la gare du Télésiège de la Berche et la gare des téléskis Prés-Midi

Terre : surface délimitée par la grenouillère

KIDPARK (jardin des neiges)

Jardins des Écoles de Ski

➤ Commune des Longevilles Mont-d'Or :

Secteur SUPER-LONGEVILLES : du restaurant « Flocon » aux gares des Téléskis de Super-Longevilles

**210 € pour les « zones rapprochées »**

➤ Commune des HOPITAUX-NEUFS :

- Piste de Liaison à l'aval de la balise n°1

➤ Commune de METABIEF :

Secteur METABIEF :

- Piste de la Familiale en aval de la balise n° 2
- Piste de la Berche en aval de la balise n° 3
- Piste des canons à neige complète
- Piste de la Renversée au pied du mur en aval de la balise n° 3
- Piste du Tertre complète
- Piste de la Ch'neau
- Piste « La Petite Bleue »
- Piste du Bois du Roi
- Piste de Liaison à l'amont de la balise n°1

➤ Commune des Longevilles Mont-d'Or :

Secteur Super-Longevilles :

Piste Campanule, Piste Gentiane en aval de la balise n° 5, Piste Fraisier, Piste Lys.

### **370 € pour les « zones éloignées »**

➤ Commune de METABIEF :

Secteur METABIEF :

- Piste Troupezy (partie amont) : balise n° 10 à n° 7
- Piste Familiale en amont de la balise n° 2 à balise n° 13
- Piste Renard en amont de la balise n°8
- Piste de la Berche en amont de la balise n° 3
- Piste de la Renversée en amont de la balise n° 3
- Piste du Printemps
- Piste de la Combe
- Snow-park

➤ Commune de JOUGNE :

- Piste Troupezy (partie aval) : balise n° 7 à n° 1

➤ Commune des Longevilles Mont-d'Or :

Secteur Super-Longevilles :

- Piste Anémone, Gentianes en amont de la balise n° 5, Églantines
- Pistes : Chamois, Belette, Renard en aval de la balise n°7, Chevreuil, Marmotte.
- Piste « Corniche »
- Piste Familiale : balise n° 16 à n° 13
- Dahu
- Easypark

### **ÉVACUATION HORS PISTES**

✓ 710 € pour les zones « hors pistes balisées » et « pistes fermées »

✓ Les frais pour secours hors-piste situés dans des secteurs éloignés, non accessibles gravitairement par remontée mécanique, caravanes de secours, recherches de nuit, etc.... peuvent donner lieu à facturation sur la base du coût horaire :

- des personnes pisteurs-scuristes engagées : 71.50 € / Heure
- des machines utilisées :
  - chenillette : 233.00 € / Heure

- o scooter (Incorporation du conducteur au tarif) : 92.00 € / Heure
- o véhicule 4x4 : 92.00 € / Heure (Incorporation du conducteur au tarif)

## AUTRES PRESTATIONS

Frais de prise en charge administrative : 13 € / dossier

Frais de correction : 20 € (Modification du tiers à facturer suite à déclaration d'assurance plus de 48h après l'accident)

Ces différents frais de secours ne sont pas couverts par les mutuelles.  
Sans assurance spécifique ( acquise avec le forfait, ou assurance privée) ils sont donc à la charge du blessé.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour et 1 abstention (Sandrine Boillot) :**

**- approuve les tarifs des secours sur pistes**

**- autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Métabief,

Le Maire,

Gérard DEQUE

